

2010-UNAT-060, Wasserstorm

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat, en appliquant Bertucci (2010-UNAT-062), a rejeté comme non à recevoir un appel interlocutoire contre la décision de l'UNT selon laquelle la décision du Bureau d'éthique, qu'aucune représailles ne s'est produite, constituait une décision administrative relevant de la juridiction de l'UNDT. L'absence présumée de compétence de l'UNDT n'a pas été clairement établie dans cette affaire: la question de savoir s'il y avait une décision administrative exigeait un jugement sur le fond de l'affaire et ne pouvait pas faire l'objet d'un appel interlocutoire. L'UNAT a en outre jugé que l'appel contre l'ordonnance de la production de UNT du rapport OIOS n'était pas à recevoir car il était lié au manque de compétence présumé. Comme prévu dans Tadonki n ° 1 (2010-UNAT-005, par. 11), les appels interlocutoires sur les questions de preuve, la procédure et la conduite du procès ne sont pas à recevoir. UNAT a donc rejeté l'appel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté le rejet de sa demande de révision administrative de l'issue de l'enquête sur sa demande de protection contre des représailles présumées. UNDT a constaté que la décision du directeur du bureau d'éthique qu'aucune représailles ne s'était produite constituait une décision administrative et que la demande était à recevoir. UNDT a également ordonné la divulgation du Bureau des services de surveillance interne (OIOS) sur un contrat que le demandeur a conclu avec un nouvel employeur, après avoir notifié que son contrat avec UNMIK ne serait pas renouvelé en raison d'une réduction des postes.

Principe(s) Juridique(s)

Un appel interlocutoire est à recevoir où UNT a clairement dépassé sa juridiction ou sa compétence. La règle générale selon laquelle seul les jugements définitifs ne

s'appliquent pas lorsque l'UNT rejette une affaire au motif qu'il n'est pas à recevoir en vertu de l'article 8 de la loi UNT, car l'affaire ne peut pas poursuivre et qu'il y a un jugement définitif en vigueur .

Résultat

Appel rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Wasserstorm

Entité

MAINUK

Numéros d'Affaires

2010-066

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Jan 2010

President Judge

Juge Simón

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TANU)

Appel interlocutoire

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1
- Article 7

Jugements Connexes

2010-UNAT-062

2010-UNAT-005